

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un février deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14/02/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Patrick DESCHARLES, Claude REYGNAUD (en remplacement de Camille DUDOGNON), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Catherine GAUTHIER), Dominique GILLES, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Hubert LEHMANN, Isabelle LEON (en remplacement de Edith LERENARD), Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Emmanuel POISSON, Bernard POULET (en remplacement de Henri PALA), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Martine TANDEAU DE MARSAC, Yves CHABRIER, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Philippe STEYAERT, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-022 : SPANC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2013-005 du 31 janvier 2013 sur le Débat d'Orientation Budgétaire du SPANC

Vu la délibération 2013-021 du 21 février 2013 précisant l'affectation du résultat du SPANC

Monsieur le Président propose le budget primitif 2013 du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Adopte le budget primitif 2013 du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
53 130,00	53 130,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
12 490,00	12 490,00

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

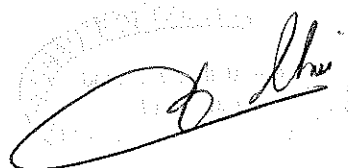
Le Président,

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SPANC- VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Date de transmission de l'acte : 25/03/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 25/03/2013

Numéro de l'acte : 2013-022 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130221-2013-022-DE

Date de décision : 21/02/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires